

Réunion du groupe de travail Festivals

Mercredi 15 janvier 25

Etaient présents :

François Bourcier - SMMS
Hervé Lamouroux – Groupe des 20
Marine Berthet - France Festivals / Profedim
Frédéric Rémy – Fédération des arts de la rue
Nicolas Poirel – Fédération des arts de la rue
Jérôme Laupies - SMA
François Pouzadoux – Région Auvergne-Rhône-Alpes
Ubavka Zaric – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Tour d'actualité

Ubavka Zaric (DRAC) explique que le ministère a mis en place une cellule d'observation des festivals à la DGCA, et qu'a été publié un rapport d'observation très intéressant.

Frédéric Rémy (FEAR) informe que la DGCA a mis en place une consultation autour des festivals.

Marine Berthet (France festivals) explique que France Festivals a été conviée à la consultation. Elle ajoute qu'un forum est organisé par France Festival à Reims en mars.

Jérôme Laupies (SMA) précise de son côté que les prochaines rencontres du SMA auront lieu dans le cadre de Babel Music à Marseille.

Ubavka Zaric (DRAC) donne ensuite des informations sur fonds de soutien aux festivals. Le fonds est en cours, la commission aura lieu en mai. La DRAC est en cours de réflexion sur le conventionnement. Jusqu'à présent un seul festival a été conventionné, à voir si la stratégie évolue dans les prochains mois. Dans d'autres régions, où il y a eu une stratégie de conventionnement plus importante, ils se retrouvent avec une faible marge de manœuvre sur les budgets. Les critères retenus sont les suivants : implantation en ruralité, accompagnement à l'émergence.

Il s'agit d'un fonds national géré par les DRAC. L'enveloppe est sous dimensionnée par rapport au nombre de festivals qu'on a. Le travail s'opère en grande proximité avec les festivals : en 2024, il y a eu 145 demandes pour 80 projets aidés pour une enveloppe de 850 000 euros. La DRAC revendique depuis longtemps d'obtenir un budget aligné sur le pourcentage de population mais pour le moment cette demande n'a pas été entendue. On arrive à une phase de difficultés car des festivals structurants ne peuvent pas être mieux aidés.

Frédéric Rémy (FEAR) demande s'il est possible d'interpeler la DGCA si on sent qu'il y a une faiblesse sur ce territoire-là. Est-ce le rôle du COREPS ?

Ubavka Zaric (DRAC) répond que cela est compliqué, il n'est pas sûr que le COREPS ait un poids. Par contre les organisations syndicales peuvent pointer ce paradoxe là où elles siègent. AURA compte 12% des festivals à l'échelle nationale, la dotation est faible en comparaison. La DRAC a demandé 300 000 euros de plus, d'autant qu'il y a sur le territoire certains festivals historiques.

Marine Berthet (France festivals) informe de la fusion récente de deux syndicats, le SNSP et Profedim qui devient Scène ensemble, je serai en commission festivals. Délicat de revendiquer pour un territoire en particulier.

Ubavka Zaric (DRAC) explique s'être battue pour désenglober les chiffres de soutien des festivals et des festivals historiques, pour que ce soit 2 montants séparés. Le fonds festivals a été initié en 2022 par Roselyne Bachelot avec une charte et un certain nombre de critères. Tout le monde est obligé de passer par la demande simplifiée. L'enveloppe globale dédiée aux festivals à la DRAC est aujourd'hui de 1,702 million euros.

François Pouzadoux (Région) explique qu'un nouveau dispositif de fonds festivals a été adopté lors de la Commission permanente de décembre 2024. Les élus ont souhaité que le dispositif festivals soit révisé. Pour mémoire, il avait été réformé en 2022 avec une mise en application en 2023 avec la volonté d'aider plus de festivals. En 2024, 372 festivals ont été aidés, cela a été accompagné par une augmentation des crédits (5,2 millions en 2024). Les élus ont souhaité simplifier et toucher plus de monde, d'ouvrir encore un peu. Jusqu'à présent, le festival devait avoir une durée minimale de 2 jours pour le spectacle vivant et de 3 jours pour le cinéma. Aujourd'hui c'est une durée minimale de 2 jours. Le seuil budgétaire était différencié sur les disciplines, désormais, le seuil d'éligibilité est 10 000 euros quelle que soit la discipline. On peut désormais financer des festivals dès la 1^{ère} édition. Des critères excluants ont été remplacés par des critères d'appréciation par exemple avec une attention particulière aux compagnies régionales. Le taux de financement de la Région a augmenté : il est désormais de maximum 50% du budget prévisionnel (contre 20% ou 25% auparavant).

Il y a eu une simplification des dépôts : au minimum 4 mois avant la date de début du festival. Les dépôts se font au fur et à mesure.

Des critères excluants ont été supprimés mais les critères d'appréciation sont conservés : implication des bénévoles, part du budget consacré aux dépenses artistiques, ancrage territorial, secteur géographique isolé, secteurs où il y a peu de festivals aidés. Le nouveau règlement est disponible sur le guide des aides de la Région et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2025. Le portail des aides est en cours de paramétrage par le service informatique.

Marine Berthet (France Festivals) demande si une communication sera faite aux festivals, notamment autour de la date de dépôt.

François Pouzadoux (Région) répond qu'il n'est pas prévu de communication aux festivals aidés, mais qu'il y aura une certaine souplesse cette année, avec des dépôts plus échelonnés. L'objectif des services est de voter les subventions avant la tenue des festivals.

Marine Berthet (France Festivals) demande si le respect des obligations légales est intégré ou si ces éléments sont communiqués aux candidats.

Marjorie Glas (coord. COREPS) rappelle que le COREPS a travaillé sur un dademecum avec la DREETS et la DRAC. Il s'agit d'un document officiel qui rappelle les obligations des employeurs.

François Pouzadoux (Région) s'interroge sur la possibilité d'insérer un lien optionnel du formulaire de demande de subvention vers le questionnaire festivals. Ce ne serait pas obligatoire mais optionnel.

Nicolas Poirel (FEAR) trouve rassurant de voir que nous ne sommes pas sur la dynamique des Pays de la Loire. Il s'interroge sur le soutien qui semble s'ouvrir à de plus petits acteurs. Y a-t-il une démarche de solidification des acteurs, qui sont employeurs ?

François Pouzadoux (Région) insiste sur le souhait de la Région d'être davantage auprès des territoires ruraux et petites structures. Il est aussi désormais possible de consolider un peu plus des festivals (avec la modification des critères).

Hervé Lamouroux (Groupe des 20) demande si, au-delà de l'instruction des dossiers, il y aura une date communiquée pour les arbitrages ? Il y a des problèmes d'emails.

François Pouzadoux (Région) explique que la Région change de logiciels et que l'année 25 risque d'être bousculée. Les soucis d'emails devraient être corrigés.

Marine Berthet (France Festivals) demande s'il serait possible pour les festivals de l'été 2026 de faire un dépôt en novembre et de passer en commission en décembre 2025 pour avoir le budget 6 mois avant ?

François Pouzadoux (Région) répond que ce serait l'objectif à terme. Mais aujourd'hui, la direction des finances a de grosses inquiétudes, puisqu'on ignore l'évolution des crédits. Les demandes des festivals des 3^e et 4^e trimestre devront faire l'objet d'un arbitrage au mois de mars (vote commission suivante).

Point sur l'étude 2024

Marjorie Glas (coord. COREPS) explique que le questionnaire a totalisé 135 réponses. L'enquête s'est cette année particulièrement focalisée sur les questions d'emploi et la transition écologique des festivals. Elle présente les premiers résultats de l'étude.

Ubavka Zaric (DRAC) trouve cela très intéressant mais se pose la question de joindre les 2 études qui ont été menées. Il s'agit d'une image très intéressante pour nous, mais pas représentative des problématiques des festivals. Les deux études pourraient être complémentaires.

Marjorie Glas (coord. COREPS) explique que les mêmes informations ont été glanées, avec certains approfondissements sur 2024. Le document pourrait aussi être nourri des chiffres de l'enquête flash qui concernait aussi les festivals.

Hervé Lamouroux (Groupe des 20) explique qu'il est assez compliqué pour les festivals portés par une collectivité de répondre à ce type d'enquête. Cela peut tronquer un peu les résultats. Il y a par exemple une partie des effectifs de la ville qui font les paies, les services techniques etc.. Cela est difficilement chiffrable.

Nicolas Poirel (FEAR) explique être une structure associative : si on impute la totalité des frais fixes on présente aux financeurs des budgets déficitaires. Il faudrait faire apparaître dans l'enquête la part d'auto-financement. Autre question : dans les caterings végétariens, s'agit-il d'une option végétarienne ou de repas 100% végé ?

Frédéric Rémy (FEAR) revient sur les contraintes budgétaires qui se sont imposées aux festivals : inflation, augmentation des tarifs de catering, changement de réglementation sur les structures démontables a évolué et est contraignante, paiement minimum des agents de sécurité (seuils de 4h minimum). Tous les festivals sont impactés.

Jérôme Laupies (SMA) explique que le chiffre de 50% de festivals déficitaires correspond à la moyenne des adhérents du SMA. Il y a pas mal de stress dans les festivals actuellement. Avec l'augmentation des charges, le désengagement des publics très jeunes, la concurrence des stades. Et l'inflation et la concentration des grands groupes dans les prestataires ont des conséquences sur les prix.

Frédéric Rémy (FEAR) ajoute que l'instabilité politique n'est pas rassurante pour préparer les prochains évènements. Il faut mener le combat sur le financement public de la culture. Ça met dans une situation d'attente « paniquante » et crée une vraie complexité en termes de prospective.

Nicolas Poirel (FEAR) explique que sur la diffusion 25/26, beaucoup de structures mettent en pause leurs pré-achats ou leur programmation car elles sont dans l'incertitude. Il ne s'agit donc pas seulement des financements directs des festivals, mais des effets rebonds qui vont impacter d'autres aspects.

François Pouzadoux (Région) explique que la Région a voté un budget sans avoir de visibilité. L'absence de visibilité pour les structures découle du manque de visibilité pour les collectivités.

Frédéric Rémy (FEAR) revient sur le chiffre de 50% de festivals déficitaires. Les communes et les départements risquent de baisser les subventions, ce qui risque d'impacter les festivals qui sont financés à l'échelle locale. Le risque de faillite est évident pour 2025.

Marine Berthet (France Festivals) remercie pour cette étude, assez cohérente par rapport aux chiffres qu'elle a en tête. L'écosystème est fragilisé de tous les côtés.